

Nomenclature : 5-4  
Numéro AR2026-44  
Service : DGS  
Ref. :LL

## ARRÊTÉ MUNICIPAL



### PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A GILLES MERCIER PUDDU SIXIEME ADJOINT AU MAIRE

Le Maire de la commune Marines

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18 autorisant le maire à déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 mars 2026 fixant à 8 le nombre des adjoints au maire

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Gilles MERCIER PUDDU en qualité de sixième adjoint au maire en date du 27 mars 2026 ;

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à Monsieur Gilles MERCIER PUDDU adjoint au maire les attributions suivantes relatives à la communication et à la transition numérique

### ARRETE

#### **Article 1<sup>er</sup>** :

A compter du 27 mars 2026, Monsieur Gilles MERCIER PUDDU adjoint au Maire est délégué pour intervenir dans les domaines suivants : Communication et transition numérique

Il exercera les fonctions suivantes :

- Impulser la communication municipale, suivre et valider l'élaboration des supports de communication
- Favoriser l'émergence d'une communication lisible et s'adressant à tous
- Impulser et suivre les dossiers relatifs à la transition numérique

**Article 2 :**

L'adjoint délégué assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence et reçoit une délégation de signature permanente pour signer tous les actes et documents relatifs à sa délégation.

**Article 3 :**

Aucun engagement de dépense ne sera effectué sans l'aval et la signature de Monsieur le Maire. L'adjoint n'aura aucune autorité sur le personnel des services.

**Article 4 :**

La directrice générale des services est chargée de l'application du présent arrêté qui sera affiché en mairie, notifié à l'intéressé et transmis à Monsieur le préfet du Val d'Oise

Fait à Marines, le 27 mars 2027

Le Maire



Michel DÉJARDIN

Notifié le 2/4/26  
signature: 